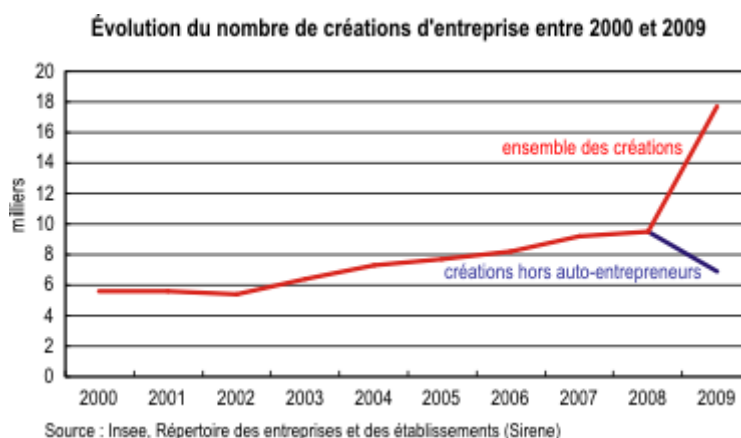


Les auto-entrepreneurs dynamisent la création d'entreprise en 2009

Muriel Pizzinat

Dans la région Centre, près de 18 000 entreprises ont été créées en 2009. Le nombre de créations augmente de 87 % par rapport à l'année précédente, une croissance exceptionnelle due à la mise en place du régime d'auto-entrepreneur. Six créateurs sur dix dans la région sont des auto-entrepreneurs, un taux supérieur à la moyenne nationale. Sur la même période, les créations hors auto-entreprises baissent considérablement, sans que l'on puisse distinguer ce qui relève de la crise économique de ce qui est lié à la préférence pour le statut d'auto-entrepreneur. La quasi-totalité des secteurs d'activité a bénéficié d'une hausse des créations d'entreprise. La part des auto-entrepreneurs est particulièrement élevée dans les domaines de l'information, de la communication et des services aux ménages. Les auto-entrepreneurs exercent à peu près également des activités artisanales, commerciales ou libérales.

Avec ses avantages sociaux, déclaratifs et fiscaux, le nouveau statut d'auto-entrepreneur a remporté un vif succès et incité de nombreuses personnes à créer ainsi leur entreprise. Dans la région Centre, entre 2008 et 2009, les créations d'entreprise ont pratiquement doublé et, sur les 17 700 nouvelles entreprises créées en 2009, 10 800 sont des auto-entreprises. Cette émergence d'auto-entreprises s'est faite aux dépens des « créations classiques », en baisse de 27 % par rapport à 2008. Ce recul est plus marqué qu'en métropole (- 22 %).



Une forte hausse des créations dans tous les départements du Centre

Dans les départements de la région, la part des auto-entrepreneurs parmi les créations totales varie entre 59 % et 63 % et dépasse la moyenne nationale (56 %). En dehors de ce nouveau régime, tous les départements de la région sont touchés par la forte diminution des créations. Cette baisse est à la fois liée à la crise économique et à la préférence d'un certain nombre de créateurs pour le statut d'auto-entrepreneur, deux effets qui ne peuvent être directement mesurés.

Comme les autres créations, les nouvelles auto-entreprises régionales sont implantées pour plus de la moitié dans le Loiret et l'Indre-et-Loire. Cependant, L'Eure-et-Loir est le département où l'ensemble des créations a évolué le plus favorablement (+ 105 %) ; la baisse des créations hors entreprise (- 23 %) y est un peu moins forte que dans les autres départements de la région. La progression des créations est la moins élevée dans l'Indre (+ 73 %) et dans le Loir-et-Cher (+ 74 %) ; c'est aussi dans ces deux départements que les créations hors auto-entreprises ont le plus baissé.

Créations d'entreprise en 2008 et 2009 par département

Départements	Créations 2008	Créations 2009	Évolution créations 2009/2008 %
Cher	1 073	2 001	86,5
Eure-et-Loir	1 456	2 979	104,6
Indre	717	1 241	73,1
Indre-et-Loire	2 374	4 427	86,5
Loir-et-Cher	1 211	2 104	73,7
Loiret	2 625	4 903	86,8
Centre	9 456	17 655	86,7
Métropole	316 403	562 370	77,7

Départements	Créations hors auto- entrepreneurs 2009	Évolution créations hors auto- entrepreneurs 2009/2008 %	Créations auto- entrepreneurs
Cher	799	- 25,5	1 202
Eure-et-Loir	1 116	- 23,4	1 863
Indre	484	- 32,5	757
Indre-et-Loire	1 721	- 27,5	2 706
Loir-et-Cher	859	- 29,1	1 245
Loiret	1 884	- 28,2	3 019
Centre	6 863	- 27,4	10 792
Métropole	248 481	- 21,5	313 889

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

Le commerce et les services, secteurs privilégiés des auto-entrepreneurs

Grâce aux auto-entrepreneurs, les créations ont progressé fortement dans quasiment tous les secteurs d'activité. Seuls les secteurs immobiliers et financiers, dont une bonne partie des activités sont exclues par la loi du statut d'auto-entrepreneur, accusent un déficit de créations par rapport à 2008.

L'arrivée de l'auto-entreprise a fait progresser fortement le nombre de créations dans les domaines de l'information et la communication (+ 209 %), et des services aux ménages (+ 205 %). Dans ces deux secteurs, huit nouvelles entreprises sur dix sont des auto-entreprises, spécialisées dans le conseil informatique ou les services à la personne.

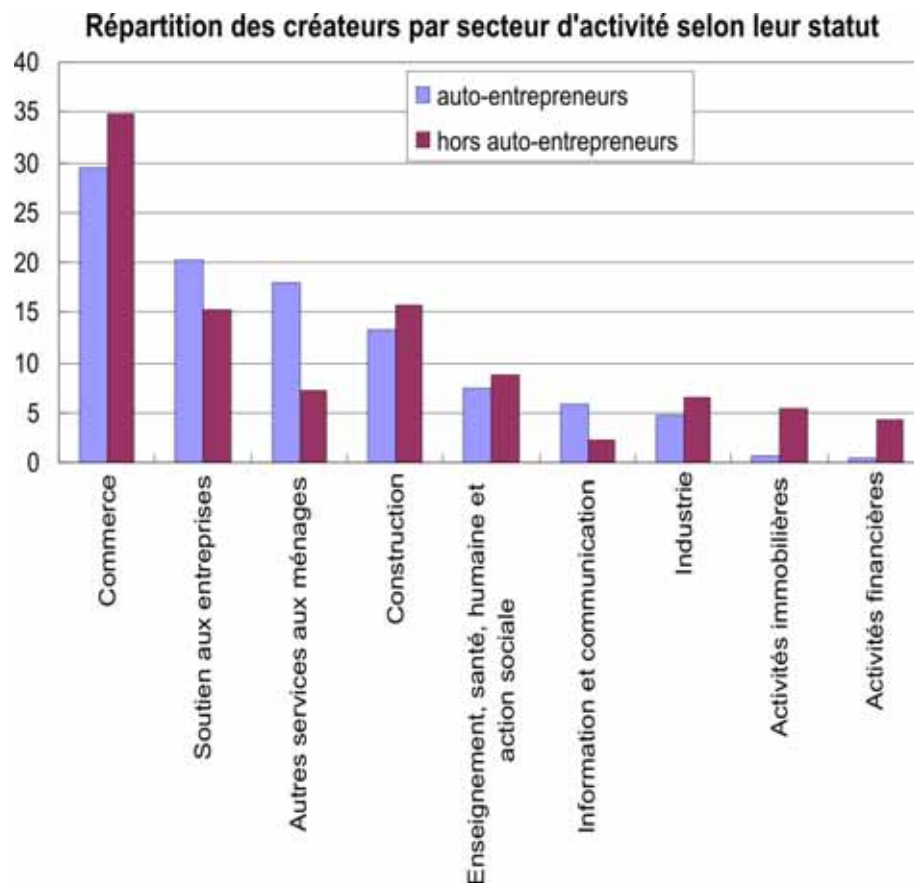
Créations d'entreprise en 2009 par secteur d'activité

Secteur d'activité	Créations 2009	dont auto-entrepreneurs	Évolution créations 2009/2008 %
Industrie	958	53,7	106,9
dont industrie manufacturière	811	60,9	97,3
Construction	2 510	57,2	48,4
Commerce	5 569	57,1	79,6
dont commerce-réparation	4 551	62,0	97,9
dont transports	218	25,7	- 2,7
dont hébergement et restauration	800	37,8	38,6
Information et communication	773	80,5	209,2
Activités financières	347	13,8	- 3,6
Activités immobilières	436	14,9	- 13,3
Soutien aux entreprises	3 231	67,6	122,4
Enseignement, santé, action sociale	1 390	57,1	66,5
Autres services aux ménages	2 441	79,8	205,1
Centre	17 655	61,1	86,7

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

Comme pour les autres créateurs, les auto-entrepreneurs optent en priorité pour une activité de commerce (30 % contre 35 % pour les autres créateurs). Près des deux tiers d'entre eux exercent cette activité commerciale sur les marchés, par internet ou à domicile.

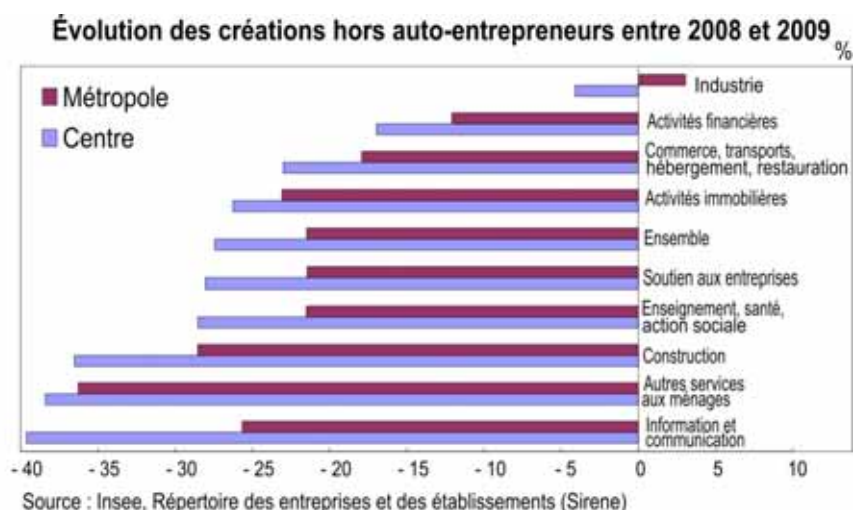
Les auto-entrepreneurs se positionnent plus que les non auto-entrepreneurs dans les activités de soutien aux entreprises (20 % contre 15 %) et les services aux ménages (18 % contre 7 %). En revanche, ils choisissent moins souvent les activités liées à l'enseignement, à la santé ou à l'action sociale.



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

Les créations hors auto-entreprises en baisse dans tous les secteurs

Dans la région Centre, la baisse des créations hors auto-entrepreneurs touche tous les secteurs d'activité, alors qu'au niveau national, les créations industrielles hors-auto-entreprises continuent d'augmenter, principalement dans le sous-secteur « production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné ».



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

Recul des créations de société

L'auto-entreprise, selon les conditions de la loi, ne peut être qu'une entreprise individuelle. Par conséquent l'affluence des auto-entrepreneurs dans le domaine de la création fait reculer la part des sociétés : elle ne représente plus, en moyenne, que 22 % des créations en 2009 contre 46 % en 2008.

Par ailleurs, sur l'ensemble de cette année marquée par la récession économique, les créations de société diminuent aussi en nombre. On enregistre 3 850 créations de société en 2009, contre 4 360 en 2008, soit une baisse globale de 12 %.

Répartition des créations selon la catégorie juridique

Catégorie juridique	Personnes morales		Personnes physiques hors auto-entrepreneurs		Personnes physiques auto-entrepreneurs
	2008	2009	2008	2009	2009
%	46,2	21,8	53,8	17,0	61,1
Nombre	4 364	3 854	5 092	3 009	10 792

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

L'auto-entrepreneur, plus souvent un homme

Comme en France, les auto-entrepreneurs de la région sont majoritairement des hommes (67 %), encore plus fréquemment que les autres créateurs d'entreprises individuelles (63 %).

Chez les hommes, les auto-entrepreneurs se situent plus souvent que les créateurs non auto-entrepreneurs dans les classes d'âge extrêmes, parmi les moins de 30 ans ou les plus de 60 ans. Quant aux femmes auto-entrepreneurs, elles sont surreprésentées au-delà de 40 ans par rapport aux créatrices classiques.

Pour comprendre ces résultats

Créations d'entreprise : depuis le 1^{er} janvier 2007, la définition des créations d'entreprise dénombrées par l'Insee s'appuie sur les concepts harmonisés au niveau européen. Les créations d'entreprise correspondent aux nouvelles immatriculations dans le répertoire Sirene, qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- création de nouveaux moyens de production ;
- cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an ;
- cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;
- reprise par une entreprise nouvelle des activités d'une autre entreprise s'il n'y a pas continuité entre la situation du cédant et celle du repreneur, en termes d'activité et de localisation.

Le régime de l'auto-entrepreneur

Le régime de l'auto-entrepreneur a été créé par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008. Il s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 à toute personne physique de plus de 18 ans qui crée ou possède déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités), à titre principal ou complémentaire. Les formalités de création sont allégées, et le mode de calcul et de paiement des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu sont simplifiés.

L'auto-entrepreneur bénéficie ainsi :

- d'un régime microsocial simplifié ;
- d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans ;
- d'une exonération de TVA ;
- sur option, d'un régime microfiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de la taxe professionnelle pendant trois ans à compter de la date de création.

L'entreprise individuelle doit remplir les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise (réaliser moins de 80 000 euros de chiffre d'affaires pour une activité commerciale ou moins de 32 000 euros pour les prestations de services et les activités libérales). La personne physique doit opter pour exercer en franchise de TVA.

De la difficulté de caractériser l'auto-entrepreneuriat

Comme les déclarations de créations sont simplifiées, l'information statistique disponible sur les auto-entrepreneurs est, en partie, lacunaire. Le nombre de créations d'auto-entrepreneurs intègre en effet, sans distinction, toutes les entreprises créées sous ce régime, qu'elles aient ou non effectivement démarré leur activité, y compris celles à qui ce régime a été refusé après la déclaration de création. Or, selon le concept harmonisé au niveau européen, une création d'entreprise doit s'accompagner de la mise en œuvre effective de nouveaux moyens de production. C'est le cas des créations d'entreprise dénombrées hors du régime d'auto-entrepreneur, et seules les créations d'auto-entrepreneur qui satisfont ce critère devraient être " légitimement " comptabilisées comme créations. L'évolution globale du nombre de créations, prenant en compte cette part " légitime ", résulterait de la combinaison de deux effets :

- **un effet de substitution** : création sous le régime de l'auto-entrepreneur de préférence à un autre régime, considéré comme moins avantageux ;
- **un effet d'ajout** : création, sous le régime de l'auto-entrepreneur, d'entreprises qui n'auraient jamais vu le jour sans ce régime. Les informations déclarées par le chef d'entreprise lors de la création ne permettent pas de séparer les deux effets.

Source et champ

Les statistiques sur les créations d'entreprise proviennent du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) géré par l'Insee.

L'étude porte sur les créations d'entreprise de l'ensemble des activités marchandes non agricoles (ou champ de l'industrie, du commerce et de l'ensemble des services). Ce champ inclut les activités financières et les activités de location de biens immobiliers.

La décomposition en secteurs d'activité utilisée dans cette étude s'appuie, pour l'essentiel, sur le niveau d'agrégation en dix postes dit A10 de la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008), mais seuls neuf postes sont utilisés car le champ exclut les activités agricoles. Les intitulés de certains postes ont été résumés : ainsi, par exemple, le poste " Autres activités de services " a été renommé " Autres services aux ménages ", mais il ne recoupe pas les activités du poste " Services aux particuliers " de la nomenclature d'activités française révision 1 (NAF rév. 1, 2003).

Contact

INSEE Centre – 131, rue du faubourg Bannier - 45034 ORLÉANS cedex
Téléphone : 02.38.69.52.52 - Télécopie : 02.38.69.52.00

Directeur de la publication : Dominique Perrin
Rédactrice en chef : Danièle Quinquet
Contact presse : Renée Rabany – 02.38.69.53.65

© INSEE - 2010